

**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°048/2024**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le   
ID : 039-200090579-20240403-D\_048\_2024-DE

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 92  
Suppléants présents : 01  
Pouvoirs : 07

Date de convocation :

28/03/2024

Date d'affichage :

05/04/2024

Votants :	100	Pour :	100	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LARUADE Laurent ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

**Délégués suppléants présents :** GIBOZ Brigitte.

**Excusés ayant donné pouvoir :** CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles ; CASSABOIS Yannick à PIETRIGA Guy ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; FAVIER Jean-Louis à CHAMOUTON Patrick ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; SERVIGNAT Odette à JAILLET Bernard ; VUITTON Antoine à HOTZ Richard.

**Excusés :** BELLAT Stéphane ; FATON Patrice ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte).

**Absents :** ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BLASER Michel ; BRIDE Frédéric ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; JOURNEAUX Cyrille ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PONSOT Pauline ; REBREYEND COLIN Micheline.

**Secrétaire de séance :** GUERIN Jean-Luc.

**Objet : TRANSITION ENERGETIQUE - Validation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Rapporteur : Jean-Paul DUTHION

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Ecologique pour la Croissance Verte, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Terre d'Emeraude Communauté a été initié suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 et la transmission d'une déclaration d'intention au Préfet de Région, au Préfet de Département, au Conseil Régional, au Conseil Départemental.

Son élaboration a été menée conformément aux articles L.229-25/26, R.229-51 à R.229-56 du Code de l'Environnement et au Décret n°2016-489 du 28 juin 2016, à l'Arrêté du 4 août 2016 précisant les modalités de concertation et aux articles L.222-4/5 du Code de l'Environnement qui rendent obligatoire une évaluation environnementale stratégique (EES).

Le PCAET de Terre d'Emeraude Communauté inscrit les objectifs stratégiques suivants pour le territoire d'ici 2030 :

- une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 28% ;
- une baisse des consommations d'énergie de 27% ;
- une augmentation de 28% de la production d'énergie renouvelable.

Pour les atteindre, un programme de 54 actions multi-acteurs a été co-construit via une démarche participative, articulé autour de 6 thématiques : habitat/aménagement du territoire, mobilités, ressource en eau, espaces naturels/forêt/biodiversité, agriculture/alimentation et économie locale.

**CONSIDÉRANT** que l'élaboration du PCAET s'établit selon une méthodologie en plusieurs temps :

- un diagnostic du territoire ;
- une stratégie territoriale et un programme d'actions pour 6 années ;
- une évaluation environnementale stratégique (EES) ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;

**CONSIDÉRANT** l'élaboration participative du PCAET qui a permis de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire autour de cette démarche ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de PCAET sera transmis pour avis à l'Autorité Environnementale (Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), qui disposera de trois mois pour établir celui-ci ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de PCAET sera également communiqué pour avis au Préfet de Région, au Préfet de Département, au Conseil Régional, et que ces avis seront réputés favorables au terme d'un délai de deux mois suivant la transmission de la demande ;

**CONSIDÉRANT** que le projet sera ensuite soumis à une consultation minimum de 30 jours et qu'il pourra être modifié afin de prendre en compte l'ensemble des avis des autorités compétentes puis adopté définitivement en Conseil Communautaire ;

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 26 mars 2024 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**D'APPROUVER** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial annexé à la présente délibération ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à transmettre le Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que le rapport sur l'Évaluation Environnementale Stratégique à l'Autorité Environnementale (MRAe) ci-annexés, au Préfet de Région, au Préfet de Département, au Conseil Régional, afin de solliciter leur avis ;

**DE CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

